

**COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE
 DE GUADELOUPE, MARTINIQUE, GUYANE, DE MAYOTTE ET DE SAINT-PIERRE ET
 MIQUELON**

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 27 février 2025, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

**Spécialité BIOLOGIE MEDICALE
 (Pharmaciens)**

**AVIS FAVORABLE
 (classement des candidats par ordre alphabétique)**

	NOM	Prénom
1	BANNOUR	Baha Eddine
2	HAMMOUDA	Asma

Cette liste est valable 18 mois.

Gourbeyre, le **10 MARS 2025**

Le Directeur Général

Laurent LEGENDART

